

Ministère de la santé et des sports
Secrétariat d'Etat aux sports
DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DES PAYS DE LA LOIRE
Avenue F. BROUSSAIS - BP 62535 - 44 325 NANTES CEDEX 3
☎ 02 40 52 44 57 - 📠 02 40 52 44 60

**Demande de délivrance du diplôme d'Etat de la jeunesse, de
l'éducation populaire et du sport (DEJEPS),
spécialité perfectionnement sportif, mention aikido, aikibudo et
disciplines associées
A DEPOSER AVANT LE 5 MAI 2014**

Je soussigné (e) (NOM):..... Prénom(s) :

Epouse : Sexe :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

☎ : 📠 :

E-mail :

Nationalité :

titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif du 1^{er} degré (BEES), option AÏKIDO et du 2^{ème} dan délivré par l'Union des fédérations d'aïkido ou du brevet d'Etat de moniteur de judo, aikido, karaté et méthodes de combat assimilées, option principale aikido, et du 2^{ème} dan délivré par l'Union des fédérations d'aïkido, sollicite du Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la vie associative des Pays de la Loire, **la délivrance du DEJEPS, spécialité perfectionnement sportif, mention aikido, aikibudo et disciplines associées** au titre de l'article 8 de l'arrêté du 15 avril 2009¹.

Fait à : le :
(Signature du candidat)

PIECES A FOURNIR

- La présente demande ;
- Une photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport ;
- Une photocopie de votre attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ou son équivalent (BNS, PSC1)

↳ Tournez SVP

¹ A. 15/04/2009 - Article 8 : « Les titulaires du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré option « aikido » et du 2^{ème} dan délivré par l'Union des fédérations d'aïkido ou les titulaires du brevet d'Etat de moniteur de judo, aikido, karaté et méthodes de combat assimilées, option principale aikido, et du 2^{ème} dan délivré par l'Union des fédérations d'aïkido obtiennent sur demande auprès du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la vie associative le diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif », mention « aikido, aikibudo et disciplines associées », s'ils justifient de trois années d'expérience d'encadrement ou de formation de quatre cent cinquante heures en aikido ou aikibudo ou disciplines associées. Cette expérience est attestée par la Fédération française d'aïkido aikibudo et affinitaires ou la Fédération française d'aïkido et budo. »



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé et des sports

Secrétariat d'Etat aux sports

DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DES PAYS DE LA LOIRE

Avenue F. BROUSSAIS - BP 62535 - 44 325 NANTES CEDEX 3

☎ 02 40 52 44 57 - 📠 02 40 52 44 60

- Une photocopie du BEES du 1^{er} degré option AÏKIDO et du 2^{ème} dan délivré par l'**Union des fédérations d'aïkido**
ou
une photocopie du brevet d'Etat de moniteur de judo, aïkido, karaté et méthodes de combat assimilées, option principale aïkido, et du 2^{ème} dan délivré par l'**Union des fédérations d'aïkido** ;
- L'attestation justifiant de trois années d'expérience d'encadrement ou de formation de quatre cent cinquante heures en aïkido ou aïkibudo ou disciplines associées visée par la **Fédération française d'aïkido, aïkibudo et affinitaires ou la Fédération française d'aïkido et budo** ;
- Une photocopie recto-verso de votre carte professionnelle délivrée par la direction départementale de la jeunesse et des sports de votre lieu d'exercice principal si vous êtes professionnel ;
- Si votre dossier répond aux attentes de l'arrêté, mes services
 - vous adresseront un courrier pour venir retirer votre diplôme dans nos services aux heures d'ouverture, ou
 - vous adresseront en recommandé votre diplôme si vous avez fourni 4,15 euros en timbres postaux (tarif au 1^{er} mars 2009).